

République française

Département de la Somme

COMMUNE DE FAVIERES

Séance du 29 octobre 2022

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 26/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Guy TAECK

Présents : 6

Présents : Guy TAECK, Michèle SOHET, Gael PERISSET, Pierre MARTIN, Hervé SMETS, Pierre CAFFIER

Votants: 8

Pour: 8

Représentés: Laurent GARBE par Guy TAECK, Jean Jacques CAPRON par Gael PERISSET

Contre: 0

Excusés: Yann BETHOUART

Abstentions: 0

Absents: Hubert DEMORTAIN

Secrétaire de séance: Michèle SOHET

Objet: Référents PLUIH à la Com de Com Ponthieu Marquenterre - DE_2022_034

Lors du conseil communautaire du 12 juillet dernier, l'assemblée a délibéré en faveur de la prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH) pour l'ensemble des 71 communes du territoire.

Une copie de cette délibération a été communiquée à l'assemblée.

Dans le cadre de cette élaboration et lors de cette même réunion, les modalités de collaboration entre la CCPM et les communes membres ont également été définies. Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir désigner 2 référents PLUiH parmi votre conseil municipal.

Ces élus seront chargés de participer aux groupes de travail, de transmettre les informations au conseil municipal et d'assurer les réunions techniques communales.

Monsieur le Maire propose d'être le référent PLUiH ainsi que Monsieur Laurent Garbe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE que Monsieur Guy TAECK et Monsieur Laurent GARBE soient les référents du PLUiH

Vote :

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Fait en Délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire le 29 octobre 2022

Pour copie conforme : le Maire : Guy TAECK

RF PREFECTURE DE LA SOMME
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/11/2022 080-218002905-20221029-DE_2022_034-DE

secrétaire de séance
Mme SOHET
[Signature]

